

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

numéro
CM_251014_13

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Nathalie ROCOPLAN, Claude LAATEB à Joana SINEGRE, Christian RICARDO à Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Izia GOURMELON.

OBJET :	Acceptation du don de Bernard APPOLIS de parcelles situées à Lodève, chemin de Fontbonne cadastrées section AE numéros 313, 314, 315, 316 et section AE numéro 1656 anciennement numéro 297
----------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.2242-1,

VU l'offre de donation en date du 14 octobre 2024, présentée par Bernard APPOLIS, portant sur une partie de sa propriété située chemin de Fontbonne à Lodève et cadastrée section AE numéros 313, 314, 315, 316 et partie de la parcelle numéro AE297,

VU le plan de division du géomètre expert GEOMETRIS du 21 mai 2025 annexé à la présente délibération, permettant la division de la parcelle AE297 en deux parcelles : AE1657 conservée par Bernard APPOLIS et AE1656 donnée par Bernard APPOLIS à la Commune,

CONSIDÉRANT que cette proposition s'inscrit dans une démarche volontaire du donateur visant à favoriser l'aménagement et la valorisation de ce secteur, tout en permettant à la Commune de disposer de nouvelles emprises foncières susceptibles d'être utilisées dans le cadre de projets d'intérêt général,

CONSIDÉRANT que cette donation est consentie à titre gratuit, sous la condition expresse que la Commune fasse ériger à ses frais un grillage de séparation entre les deux nouvelles propriétés, afin de préserver la délimitation et la tranquillité des lieux,

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette donation représente une opportunité pour la Commune de renforcer son patrimoine foncier et d'envisager des aménagements futurs dans un secteur stratégique tant sur le plan environnemental et risques que sur le plan de réaménagement du quartier,

CONSIDÉRANT que le terrain est situé à proximité immédiate du ruisseau de Fontbonne avec un intérêt particulier aux titres des enjeux hydrauliques, d'entretien d'espaces naturels urbains et de sécurité d'accès sur le quartier de Fontbonne,

CONSIDÉRANT que le terrain est également à proximité d'une parcelle communale et que cet ensemble pourrait être intégré dans un projet d'aménagement urbain et de valorisation du patrimoine, en lien avec les orientations du plan local d'urbanisme intercommunal et les attentes des habitants en matière de déplacements, logements, cadre de vie et loisirs,

CONSIDÉRANT que dans l'hypothèse où un réseau (eau, assainissement, électricité, télécommunications ou autre) serait identifié comme traversant tout ou partie des parcelles données, la création d'une servitude de passage de réseau au profit de la collectivité, de tout gestionnaire de réseau concerné, ou au profit de Bernard APPOLIS afin de permettre l'accès, l'entretien, la réparation ou le renouvellement des installations existantes ou à venir, précision que cette servitude, si elle devait être instituée, fera l'objet d'un acte complémentaire ou d'une mention dans l'acte de donation, en conformité avec les dispositions du Code civil et du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que toutes les conditions sont réunies pour accepter cette proposition de donation présentée par Bernard APPOLIS, portant sur une partie de sa propriété située chemin de Fontbonne à Lodève et cadastrée section AE numéros 313, 314, 315, 316 et AE1656,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ACCEPTE** la donation à titre gratuit des parcelles cadastrées section AE numéros 313, 314, 315, 316 et 1656, situées chemin de Fontbonne, présentée par Bernard APPOLIS, propriétaire, dont les frais d'acte notarié sont à la charge du donataire, soit la Commune,

- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** de la condition posée par le donateur, à savoir l'édification d'un grillage de séparation entre les propriétés, aux frais de la Commune et l'hypothèse de la création d'une servitude de passage de réseau,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et en particulier l'acte notarié de donation,

- **ARTICLE 4 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal chapitre 011 , article 6288;

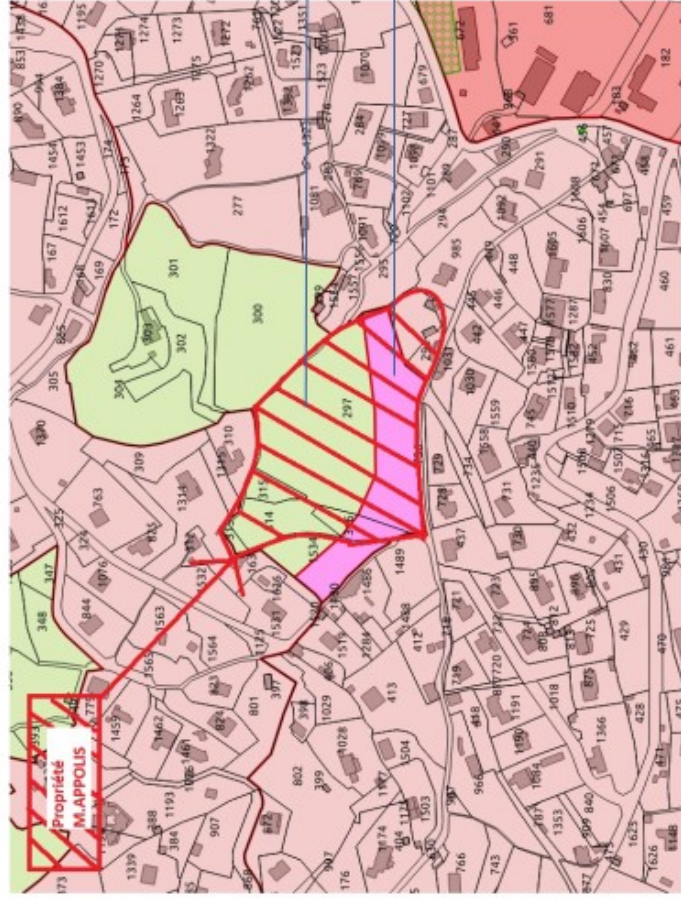
- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251014-lmc121268-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/25
Date de publication : 20/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE





DON DE MONSIEUR APPOLIS DE PARCELLES SITUEES A LODEVE
CHEMIN DE FONTBONNE CADASTREES SECTION AE NUMEROS 313,
314, 315, 316 et 1656

Partie Verte en zone N du
PLUI

Partie Violette en zone U du
PLUI



**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LODEVE (142)
Section : AE
Feuilles(s) : 000 AE 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]
Date de l'édition : 30/07/2025
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2250V
Document vérifié et numéroté le 30/07/2025
A SDIF Montpellier
Par Y. LAUMUNO
Géomètre-cadastrateur des Finances Publiques
Signé

Cachet du service d'origine :

SDIF MONTPELLIER
Le Millénaire
156 rue Alfred NOBEL
34960 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04 11 28 49 64

sdif34.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

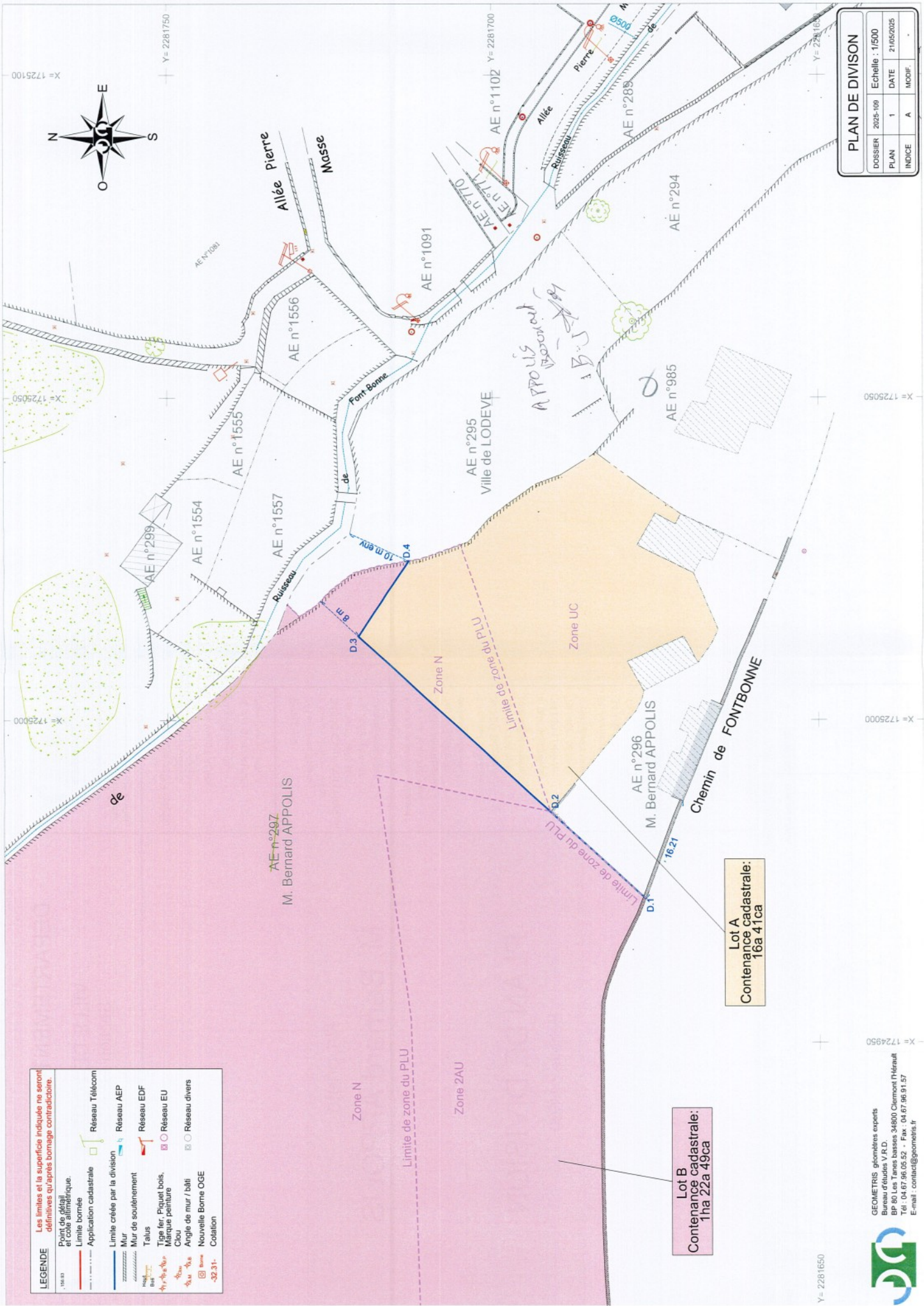
Modification demandée par procès-verbal du cadastre

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué
sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le ----- par -----
géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463.
A ----- le -----

D'après le document d'arpentage dressé
Par XAVIER DUFOURD
Réf. : (2)
Le 11/07/2025

(1) Signer les sondes nœuds. Le bornage a été appliqué dans le cas d'une enquête (plan issu par
procès-verbal de bornage) ou d'un bornage par bornage (plan issu par bornage).
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien relevant du
cadastre, etc.).
(3) Procureur des sons et qualité du signataire et est différent du propriétaire (mandataire, avoué,
représentant qualifié de l'exploitant, etc.).





PLAN DE DIVISION			
DOSSIER	2025-109	Echelle	1:1500
PLAN	1	DATE	21/05/2025
INDICE	A	MODE	-

LEGENDE	
Les limites et la superficie indiquée ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.	
Point de détail et cote altimétrique.	
Limite bornée	
Application cadastrale	
Limite créée par la division	
Mur	
Mur de soutènement	
Talus	
Tige fer, Piquet bois, marque peinture	
Chêne	
Angle de mur / bâti	
Nouvelle Borne OGE	
Cotation	
Réseau Télécom	
Réseau AEP	
Réseau EDF	
Réseau EU	
Réseau divers	

Lot B
Contenance cadastrale:
1ha 22a 49ca

Lot A
Contenance cadastrale:
16a 41ca